



DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement de MACON
Canton de la CHAPELLE DE GUINCHAY
Mairie de LEYNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Présents : Bernard MARTIN, Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DEGROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGault ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusés : Roger VARGAS ; Aymeric THILLET ; Sébastien LACHARME

Absent : Aucun

Représenté : Sébastien LACHARME représenté par Christophe WUYLSTEKER

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 23 mai 2022
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Décision Modificative : changement d'affectation d'opérations après contrôle budgétaire
4. Délibération relatives aux modalités de publicité des actes pris par la commune
5. Délibération pour le retrait de la délibération N° 2022 - 23 concernant l'engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2022
6. Délibération sur l'analyse du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
7. Délibération sur l'acquisition de la licence IV du Bar Sorella
8. Compte rendu de réunions
9. Informations et Questions diverses

1. Approbation du compte rendu précédent

Adopté à l'unanimité

2. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame MILAMANT est désignée secrétaire de séance

3. Décision modificative : changement d'affectation d'opérations après contrôle budgétaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, à la demande du Trésorier, qu'il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Ligne 6811 : - 5€

Ligne 60611 : +5€

Ligne 2130 : + 750€

Ligne 2188 : -750€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce changement d'affectation.

4. Délibération relatives aux modalités de publicité des actes pris par la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmissions au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne représentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la Commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant d'une part la nécessité de maintenir une facilité d'accès à l'information de tous les Administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion global sur l'accès dématérialisé à ces actes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante :

- Publicité par affichage.

Après concertation, cette proposition a été retenue par 9 voix pour et 2 contre.

5. Délibération pour le retrait de la délibération N° 2022 - 23 concernant l'engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2022

Cette délibération, prise postérieurement au vote du budget, n'a plus lieu d'être, celle-ci doit être retirée à la demande de la Préfecture.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération sur l'analyse du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire fait part du courrier de la DDT71 (Direction Départementale des Territoires), en date du 02 mars 2022, dont l'objet était l'analyse des résultats de l'application du PLU, au regard des objectifs généraux visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

M. Bernard JUSTIN présente le rapport de la commission Urbanisme réunie le 17 juin 2022, laquelle, après analyse, ne trouve pas opportun de modifier, à ce jour le PLU.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle suit l'avis de la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'avis de la commission.

7. Délibération sur l'acquisition de la licence IV du Bar Sorella

Monsieur le Maire fait part de la fermeture du bar « Le Sorella » situé sur la commune de LEYNES. M. Pescarmona, propriétaire du bar demande à la commune si elle est intéressée pour acquérir la licence IV avant d'envisager son transfert. Il fait par courrier une offre à 10 000 €. Pour le maintien de cette licence IV sur la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal son acquisition.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité son acquisition pour la somme de 10 000€

8. Compte rendu de réunions

23 mai 2022 Réunion bibliothèque intercommunale de l'Arlois . M. JUSTIN en fait le compte rendu Les communes de Chânes, Chasselas, Pruzilly, Saint Amour, Saint Vérand et Leynes se sont réunies. A l'ordre du jour :

- Projet de convention
- Point sur le nombre d'adhérents par commune.
- Répartition des frais de fonctionnement, il est proposé 3 modes de calcul, les communes devront faire connaître leur choix.
- Mise en place d'un comité de gestion, constitué des représentants d'élus de chaque commune ainsi que de bénévoles.

28 mai 2022 Vol de pente à Leynes. En raison de la direction du vent, la manifestation s'est principalement déroulée sur le Mont Pouilly.

30 mai 2022 Visite du CPI de Leynes, Chasselas, St Vérand par le Colonel PIGNAUT du SDIS 71 et le Commandant MENTEUR, chef de la compagnie de Mâcon, en présence des Maires des 3 communes, du Chef de corps et d'un pompier.

L'accent a été mis notamment sur la formation des pompiers volontaires. Il est constaté le bon équipement du CPI.

31 mai 2022 Commission Bâtiments Communaux

M. WUYLSTEKER donne le compte rendu de la commission.

- Visite des logements locatifs situés cour de l'école afin d'évaluer l'ampleur des travaux à effectuer. Il a été remarqué notamment des moisissures dues à un manque de ventilation dans certaines pièces (chambres, salle d'eau). Une lettre recommandée sera envoyée à l'entreprise « qui a posé les menuiseries.
- Travaux de la boulangerie de l'N : remplacement de 3 fenêtres situées en pignon

31 mai 2022 Assemblée générale des ADMR de Crêches sur Saône. Mr le Maire en fait le compte rendu.

02 juin 2022 Réunion SIVOM

- Planning des travaux 2022 avec l'Entreprise Eurovia titulaire du marché

03 juin 2022 Constitution du jury d'assises pour l'année 2023

Mme BERGERET s'est rendue sur convocation à la mairie de La Chapelle de Guinchay pour procéder au tirage au sort d'un(e) administré(e) afin de constituer la liste provisoire du jury d'assises.

07 juin 2022 Commission Manifestations et Tourisme

M. WUYLSTEKER fait le bilan du « p'ti marché Leynois » du 3 juin. La commission met en place

l'organisation du marché du 1er juillet.

08 juin 2022 Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Petite Grosne
Mme MILAMANT et M. JUSTIN, délégués, en donnent le compte rendu.

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au Bois de Leynes sont terminés. Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable chemin des sœurs, prévus initialement mi-mai 2022 sont reportés fin juin /début juillet, l'entreprise PETAVIT ayant eu à intervenir en urgence sur une autre commune.

10 juin 2022 Commission Urbanisme
Cette commission avait pour objet l'analyse du PLU, (cf délibération point n°6)

15 juin 2022 Réunion Grande Site
M. le Maire et M. LACHARME se sont rendus à une réunion du Grand Site, ayant pour thème la redéfinition de son périmètre.

9. Informations et Questions diverses

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Fanny ROCHE-GAILLON faisant part de sa démission de Conseillère Municipale.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant l'entretien du chemin communal du château Gaillard. M. le Maire accompagné de B.JUSTIN et du SIVOM se sont rendus sur place le 13 juin pour évaluer les travaux à envisager.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'avocat d'un administré concernant son opposition à un éventuel projet de fermeture partielle à la circulation automobile sur le chemin communal reliant la rue des Monnets à la rue de la Planchette.
- Elaboration du planning des permanences pour les élections législatives du 19 juin 2022.
- A la demande du Conseil Départemental 71, les panneaux situés en entrée de village sur la RD31, annonçant la 2^{ème} fleur « Villes et Villages Fleuris » seront déplacés. Règlementairement, ceux-ci ne doivent pas être positionnés sur les panneaux de signalisation de police annonçant les entrées d'agglo.

Le prochain conseil Municipal -> le 22 juillet 2022 à 19h15

La séance est levée à 22h30